

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 11 avril 2017

convocation 30 mars 2017

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRE COURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président. Néant

Assainissement :

• **Modification de la définition de l'intérêt communautaire : animation des opérations groupées de réhabilitations des assainissements non collectifs**

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne avec effet au 01/01/2017 et la délibération du 15 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant les missions obligatoires relevant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la possibilité d'exercer des missions facultatives telles que des propositions de commandes groupées, la possibilité d'opérations groupées de réhabilitation en assainissement non collectif et les améliorations au niveau environnemental qu'elles pourraient représenter,

le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de préciser le champ de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'assainissement non collectif. Il décide de continuer à exercer les missions liées à « animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif » et d'être l'interlocuteur de l'Agence de l'Eau. Outre les missions obligatoires, et hors réalisation des travaux de création ou réhabilitation des assainissements non collectifs, le SPANC pourra mettre en œuvre toutes possibilités de commandes groupées et d'interventions de prestataires extérieurs permettant de proposer aux particuliers des tarifs préférentiels, tout en leur laissant le choix des prestataires. Il précise que le particulier qui choisira la proposition de la communauté de communes recevra une facture du montant correspondant à la prestation.

• **Subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : conditions et montants**

Le dixième programme d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse permet que le particulier obtienne une aide d'un montant maximum de 3 000 € dans le cadre de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, si les critères imposés par l'Agence de l'Eau sont remplis. Réaliser une étude de conception est obligatoire depuis le 01 janvier 2017. La collectivité, par la décision précédente, pourra proposer cette prestation, via une entreprise extérieure retenue selon les règles de marché public, à un tarif préférentiel ; le propriétaire gardant la possibilité de choisir lui-même un autre prestataire.

Le SPANC assure des missions de conseils, centralise les dossiers de demandes d'aide, les transmet à l'Agence de l'Eau. La collectivité sert également d'intermédiaire pour le versement des aides. Pour cette mission, elle est indemnisée à hauteur de 300 € par dossier.

Considérant ce dédommagement, le Conseil Communautaire souhaite s'inscrire dans une démarche environnementale et soutenir les propriétaires engageant des travaux. Il décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 250 € à chaque propriétaire effectuant des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif si les conditions suivantes sont remplies :

- le dossier doit avoir fait l'objet de subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre du dixième programme d'aide de cet organisme
- le montant TTC des études et des travaux doit être supérieur à l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse majorée de 250 €.
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse devra avoir versé à la communauté de communes la subvention d'un montant forfaitaire par installation d'assainissement non collectif réhabilitée, pour prendre en compte le surplus de travail engendré par le suivi des dossiers
- le versement sur le compte du particulier relève de la responsabilité du receveur de la collectivité qui prendra en compte les créances dues.

• **Approbation du zonage d'assainissement de VILLECHANTRIA**

Après avoir pris connaissance des conclusions et de l'avis favorable avec réserve du Commissaire enquêteur et constaté que les réserves ne peuvent pas être levées :

- Demande d'approbation du zonage par la commune qui n'est pas compétent

- Impossibilité réglementaire par le service d'assainissement non collectif d'effectuer les travaux chez les particuliers

- La compétence animation figure dans la définition de l'intérêt communautaire

le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le plan de zonage d'assainissement proposé en assainissement non collectif de la commune historique de VILLECHANTRIA. Le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VAL SURAN aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

- Adhésion à l'association ASCOMADE

L'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement- ASCOMADE est un réseau de collectivités territoriales qui œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

dans les domaines suivants

- prévention et gestion des déchets ménagers,
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement,

en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2).

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer à l'ASCOMADE à compter du 01 avril 2017 pour le domaine Assainissement / Eaux pluviales.

- Nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de l'ASCOMADE

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Jean-Louis DELORME représentant délégué titulaire et Monsieur Jean-Yves BUCHOT représentant suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'ASCOMADE.

- Facturation commune eau/redevances : avenant SOGEDO

Pour tenir compte des arrêtés préfectoraux portant création de communes nouvelles et rattachement de la BALME D'EPY à une autre communauté de communes, des propositions d'avenants sont présentés. Le Conseil Communautaire les approuve.

✚ Environnement : convention de partenariat avec la FREDON "Lutte collective contre l'ambrosie" 2017.

Considérant la nécessité de lutter contre les plantes invasives, notamment l'ambrosie et le rôle de coordinateur dans ce domaine de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC), le Conseil Communautaire prend acte de la convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambrosie 2017 qui peut couvrir la période 2017-2019 et l'approuve pour l'année 2017.

✚ Vote des taux de fiscalité

Compte tenu des résultats budgétaires reportés et des orientations prises lors des réunions de travail, le Président rappelle la neutralité financière du passage en FPU au 01 janvier 2017 et propose de reconduire chacun des taux votés en 2016. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe pour l'année 2017 les taux comme suit:

| | | | |
|----------------------------|---------|---------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 12.09 % | Taxe foncière (bâti) : | 10.13 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 22.79 % | Cotisation Foncière des Entreprises : | 22.97 % |

✚ Budget général :

- Approbation des comptes de gestion – exercice 2016

Le compte de gestion établi par le trésorier reflète l'intégralité des dépenses et des recettes du budget général, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

- Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2016 ;

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

| <u>LIBELLE</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> | | <u>INVESTISSEMENT</u> | | <u>ENSEMBLE</u> | |
|--|------------------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| <i>Résultats reportés</i> | | 541 788.59 | 462 917.44 | | 462 917.44 | 541 788.59 |
| <i>Opérations de l'exercice</i> | 3 414 761.31 | 4 058 960.19 | 704 091.38 | 794 480.94 | 4 118 852.69 | 4 853 441.13 |
| TOTAUX | 3 414 761.31 | 4 600 748.78 | 1 167 008.82 | 794 480.94 | 4 581 770.13 | 5 395 229.72 |
| Résultats de clôture <i>Restes à réaliser</i> | | 1 185 987.47 | 372 527.88 | 52 917.00 | | 813 459.59 52 917.00 |
| <i>Totaux cumulés</i> Résultats définitifs <i>après restes à réaliser</i> | <u>3 414 761.31</u> | <u>4 600 748.78</u> | <u>1 167 008.82</u> | <u>847 397.94</u> | <u>4 581 770.13</u> | <u>5 448 146.72</u> 866 376.59 |

La participation aux dépenses du déploiement de la fibre optique et le rachat des zones artisanales dans le cadre de leur transfert obligatoire au 01 janvier 2017 (14 000 m²) ont été budgétisés en 2016 et non réalisés. Ceci conjugué à une gestion financière respectueuse des deniers publics et au plus juste des besoins expliquent l'excédent de fonctionnement.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2016.

- Affectation des résultats de clôture ;

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 319 610.88 € à l'article 1068.

- Vote des budgets primitifs - exercice 2017.

La volonté de soutenir le déploiement de la fibre optique, promouvoir le tourisme en ayant des actions concrètes pour le développer sont les axes majeurs des prévisions budgétaires 2017.

Le Conseil Communautaire prend acte, qu'à compter de 2017, les indemnités de fonctions des élus intervenant dans des domaines faisant l'objet de budgets annexes seront ventilées.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 748 224.00 € et celle d'investissement à 2 443 159.00 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

 Affaires diverses : pas de point évoqué

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 30.

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Délibération 1 : 2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Vie de l'institution

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Définition de l'intérêt communautaire – Précisions compétence « assainissement »

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne avec effet au 01/01/2017, notamment la compétence optionnelle : « assainissement »,

Considérant la délibération du 15 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire

Considérant les missions obligatoires relevant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la possibilité d'exercer des missions facultatives telles que des propositions de commandes groupées

Considérant la possibilité d'opérations groupées de réhabilitation en assainissement non collectif et les améliorations au niveau environnemental qu'elles pourraient représenter,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté :

Par 39 votants 39 voix pour 0 abstention 0 voix contre

DECIDE de préciser le champ de l'intérêt communautaire dans le domaine de l'assainissement non collectif

DECIDE de continuer à exercer les missions liées à « animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif » et d'être l'interlocuteur de l'Agence de l'Eau.

DECIDE que outre les missions obligatoires, et hors réalisation des travaux de création ou réhabilitation des assainissements non collectifs, le SPANC peut mettre en œuvre toutes possibilités de commandes groupées, et d'interventions de prestataires extérieurs permettant de proposer aux particuliers des tarifs préférentiels, tout en leur laissant le choix des prestataires

PREND ACTE que le particulier qui choisira la proposition de la communauté de communes recevra une facture du montant correspondant à la prestation.

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 avril 2017****Délibération 2.2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine : finances

Le 11 avril 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Approbation Compte de Gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Signature

Le Président

Jean-Louis DELORME

Délibération 3-2017.04.11

COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE MONTAGNE

Séance du 11 avril 2017

Nombre de membres

En exercice 49 Qui ont pris part au vote 38
Pour 38 ó Contre 0 - Abstentions 0

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.
INVITE absente: Hélène PELISSARD.
SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Approbation du compte administratif 2016 Budget Général

Le 11 avril 2017, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard CHARRIERE, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Jean-Louis DELORME, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>LIBELLE</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> | | <u>INVESTISSEMENT</u> | | <u>ENSEMBLE</u> | |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | Dépenses <i>ou déficit</i> | Recettes <i>ou excédents</i> | Dépenses <i>ou déficit</i> | Recettes <i>ou excédents</i> | Dépenses <i>ou déficit</i> | Recettes <i>ou excédents</i> |
| Résultats reportés | | 541 788.59 | 462 917.44 | | 462 917.44 | 541 788.59 |
| Opérations de l'exercice | 3 414 761.31 | 4 058 960.19 | 704 091.38 | 794 480.94 | 4 118 852.69 | 4 853 441.13 |
| TOTAUX | 3 414 761.31 | 4 600 748.78 | 1 167 008.82 | 794 480.94 | 4 581 770.13 | 5 395 229.72 |
| Résultats de clôture | | 1 185 987.47 | 372 527.88 | | | 813 459.59 |
| <i>Restes à réaliser</i> | | | | 52 917.00 | | 52 917.00 |
| Totaux cumulés | 3 414 761.31 | 4 600 748.78 | 1 167 008.82 | 847 397.94 | 4 581 770.13 | 5 448 146.72 |
| Résultats définitifs | | 1 185 987.47 | 319 610.88 | | | 866 376.59 |

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme et certification

Le Président

Envoyé en préfecture le 21/04/2017
Reçu en préfecture le 21/04/2017
Affiché le
ID : 039-200012060-20170411-DEL201704113-DE

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 11 avril 2017

Délibération 4.2017.04.11

Nombre de membres

En exercice 49
Qui ont pris part au vote 39
Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation 30/03/2017
Date d'affichage : 19/04/2017
Domaine finances

Le 11 avril 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante du résultat :

Résultat de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| - Résultat de l'exercice : | + 644 198.88 € |
| - Résultats antérieurs reportés : | + 541 788.59 € |
| Résultat à affecter : | + 1 185 987.47 € |

Solde d'exécution de la section d'investissement :

| | |
|--|-----------------------|
| - Solde d'exécution cumulé d'investissement : | - 372 527.88 € |
| - Solde des restes à réaliser d'investissement : | 52 917.00 € |
| Besoin de financement : | - 319 610.88 € |

AFFECTATION :

| | |
|--|-----------------------|
| | 1 185 987.47 € |
| - En réserves R 1068 en investissement : | 319 610.88 € |
| - Report en fonctionnement R 002 : | 866 376.59 € |
| - Report en Investissement R 001 : | |

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 11 avril 2017

Délibération 5.2017.04.11

Nombre de membres

En exercice 49
Qui ont pris part au vote 39
Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation 30/03/2017
Date d'affichage : 19/04/2017
Domaine finances

Le 11 avril 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Vote des taux de fiscalité 2017

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire des orientations prises lors des séances précédentes, il propose compte tenu des résultats reportés de reconduire chacun des taux comme suit compte tenu du passage en FPU au 01 janvier 2017 :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté :

Votants 39 ó 0 abstentions ó 0 contre ó 39 pour

- **DECIDE** de fixer les taux comme suit pour l'année 2017 :

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 12.09 % |
| Taxe foncière (bâti) : | 10.13 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 22.79 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises : | 22.97 % |

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 11 avril 2017

Délibération 6.2017.04.11

Nombre de membres

En exercice 49
Qui ont pris part au vote 39
Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation 30/03/2017
Date d'affichage : 19/04/2017
Domaine finances

Le 11 avril 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Approbation budget Principal 2017

Monsieur le Président donne lecture des prévisions budgétaires 2017

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget principal 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement : 2 443 159.00 €

Section de fonctionnement : 5 748 224.00 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Délibération 7 : 2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Compétence environnement

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement sur la commune historique de VILLECHANTRIA

Considérant l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle VAL SURAN issue de la fusion des communes historiques SAINT-JULIEN, LOUVENNE, BOURCIA et VILLECHANTRIA avec effet au 01 janvier 2017

Considérant la délibération du 29/06/2016 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de VILLECHANTRIA et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VILLECHANTRIA du 28 septembre 2016 au 29 octobre 2016 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions et de l'avis favorable avec réserve du Commissaire enquêteur

Considérant que les réserves ne peuvent pas être levées :

- Demande d'approbation du zonage par la commune qui n'est pas compétent
- Impossibilité réglementaire par le service d'assainissement non collectif d'effectuer les travaux chez les particuliers
- La compétence animation figure dans la définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

par 39 votants 39 pour 0 abstention 0 contre

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé en assainissement non collectif de la commune historique de VILLECHANTRIA

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VAL SURAN aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Délibération 8 : 2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Finances

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : réhabilitation des assainissements non collectifs- subvention de la collectivité

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne avec effet au 01/01/2017, notamment la compétence optionnelle : « assainissement »,

Considérant les délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire notamment les missions liées à « l'animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectif »

Considérant le 10^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'obligation de réaliser une étude de conception

Considérant le versement d'une subvention à la communauté de communes par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant forfaitaire par installation d'assainissement non collectif réhabilitée, pour prendre en compte le surplus de travail engendré par le suivi des dossiers,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté :

Par 39 votants 39 voix pour 0 abstention 0 voix contre

DECIDE de verser une subvention de 250 € à chaque propriétaire effectuant des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif si les conditions suivantes sont remplies :

- le dossier doit avoir fait l'objet de subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre du 10^{ème} programme d'aide de cet organisme

- le montant TTC des études et des travaux doit être supérieur à celle de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse majorée de 250 €.

- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse devra avoir versé à la communauté de communes la subvention d'un montant forfaitaire par installation d'assainissement non collectif réhabilitée, pour prendre en compte le surplus de travail engendré par le suivi des dossiers

- le versement sur le compte du particulier relève de la responsabilité du receveur de la collectivité qui prendra en compte les créances dues.

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 avril 2017****Délibération 9.2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 30/03/2017

Date d'affichage : 19/04/2017

Domaine finances

Le 11 avril 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Aides 2017

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire des demandes d'aides reçues des Associations locales, il propose de verser 1 500 € à l'Association des Morillons et 2 500 € à l'Etable de Mr plus pour l'organisation de spectacles et concerts.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté :

Votants 39 0 abstentions 0 0 contre 0 39 pour

- **DECIDE** de verser les aides suivantes pour l'année 2017 :

Les Morillons : 1 500 €

L'Etable de Mr Plus : 2 500 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Finances

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Adhésion à l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement- ASCOMADE

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne avec effet au 01/01/2017, notamment la compétence optionnelle : « assainissement»,

Considérant les délibérations définissant l'intérêt communautaire

Considérant que l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement- ASCOMADE est un réseau de collectivités territoriales qui œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

dans les domaines suivants

- prévention et gestion des déchets ménagers,
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement,

en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Considérant que le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté :

Par 39 votants 39 voix pour 0 abstention 0 voix contre

DECIDE que la communauté de communes Petite Montagne adhère à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur, à compter du 01 avril 2017 pour le domaine Assainissement / Eaux pluviales

DESIGNE pour représenter la collectivité au sein de l'ASCOMADE Monsieur Jean-Louis DELORME représentant délégué titulaire et Monsieur Jean-Yves BUCHOT représentant suppléant

AUTORISE le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2017 et suivants

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 19/04/2017
et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 11 Avril 2017****Délibération 11 - 2017.04.11****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 39 absents : 10

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 30/03/2017

Domaine Finances

L'an deux mil dix-sept le onze avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME, de retour après son absence en début de séance, retenu par une autre réunion

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, PAIN Michel, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet Convention avec la FREDON - lutte contre ambroisie

Considérant les statuts de la communauté de communes
 Considérant la nécessité de lutter contre les plantes invasives, notamment l'ambroisie
 Considérant le rôle de coordinateur dans ce domaine de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC)
 Considérant le projet de convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie 2017

Considérant que le montant de la convention est modulé selon trois facteurs sur le territoire de la communauté de communes :

Superficie / Nombre d'habitants/ Nombre de localisations connues d'ambroisie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

PREND ACTE de la convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie 2017 qui peut couvrir la période 2017-2019 dont le coordinateur dans ce domaine est la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC)

PREND ACTE que le montant de la convention est modulé selon trois facteurs sur le territoire de la communauté de communes :

Superficie / Nombre d'habitants/ Nombre de localisations connues d'ambroisie

APPROUVE et VALIDE la convention pour l'année 2017

S'ENGAGE à participer au plan collectif de lutte contre l'ambroisie à hauteur de la participation 2017 calculée selon les trois critères Superficie / Nombre d'habitants/ Nombre de localisations connues d'ambroisie

AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie pour l'année 2017.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 19/04/2017
 et publication ou notification du 19/04/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME